

La Commune

ASSOCIATION DES AMIES ET AMIS DE LA COMMUNE DE PARIS (1871) · 2021 TRIMESTRE 1



1871 - 2021
PLACE AU PEUPLE
PLACE À
LA COMMUNE

NUMÉRO

85

La Commune a 150 ans !

L'année 2021 va être marquée par le 150^e anniversaire d'un événement qui fait date non seulement dans l'histoire de France, mais dans l'histoire de l'humanité tout entière. Il s'agit de la Commune de Paris, qui fut la première tentative de prise de pouvoir par la classe ouvrière. Certes, elle ne dura pas longtemps, mais elle ouvrit une ère nouvelle de l'affrontement entre les exploités capitalistes et les exploités.

Le 18 mars 1871, le peuple de Paris, provoqué par Thiers, s'empara du pouvoir. C'est ainsi que fut constitué dans Paris le premier gouvernement ouvrier dont la durée fut, certes, brève, mais qui n'en laissa pas moins après lui, lorsqu'il tomba sous les coups des versaillais, un sillage de lumière, annonciateur d'un monde nouveau.

La Commune de Paris a gardé une charge émotionnelle et nourri l'imagination de plusieurs générations de militants, animés de la volonté de combattre l'injustice sociale et de promouvoir une société nouvelle. Mais cette révolution parisienne du XIX^e siècle (sans oublier celles de nombreuses villes de province) a donné lieu à des interprétations diverses où l'exaltation enthousiaste le dispute toujours au dénigrement systématique, encore aujourd'hui, 150 ans plus tard.

Pourtant, la Commune ne donne pas de leçons toutes faites, mais il reste indéniable que pour beaucoup, elle laisse un état d'esprit, une soif

de justice, de démocratie directe, de laïcité, un sens de la chose publique qui, 150 ans plus tard, restent d'une incroyable modernité.

L'année 2021 sera pour notre association une année particulièrement active. Nous organiserons de nombreuses manifestations et nous y participerons : des expositions, des conférences, des débats, des représentations théâtrales, des visites de lieux de mémoire...

Dans ce but, il est indispensable que toutes les Amies et tous les Amis de la Commune se sentent concernés et se mobilisent, afin de faire du 150^e anniversaire un hommage exemplaire à ceux qui, montant « à l'assaut du ciel », ont tracé la voie aux révolutions futures.

Il y a donc beaucoup de travail en perspective, mais ces tâches sont impératives et aucun membre de l'Association ne saurait envisager de ne pas y apporter son soutien actif.

Vive le 150^e anniversaire de la Commune !
Vive la Commune !

✦ JOËL RAGONNEAU

EN COUVERTURE

*1871-2021, Place au peuple,
Place à la Commune.*
Affiche d'Ernest Pignon-Ernest
réalisée pour le 150^e anniversaire
de la Commune de Paris

Voir article p. 30



18 MARS 2021

PARCOURS DE LA BASTILLE À L'HÔTEL DE VILLE

17h00 Rassemblement Place de la Bastille

métro Bastille, sortie n°9 : Beaumarchais / Richard-Lenoir

Intervention : la Bastille et la Commune

17h25 17 rue Saint-Antoine

Intervention : les femmes en lutte dans le IV^e arrondissement

17h45 Place des Vosges

Intervention : Victor Hugo et la Commune

18h15 Mairie du IV^e

Intervention : la Commune dans le IV^e arrondissement

18h30 Place Saint-Gervais

Intervention : la répression

18h45 Parvis de l'Hôtel de Ville

Interventions : l'Hôtel de Ville et la Commune

19h00

La Chorale populaire de Paris

Ce programme est susceptible de modifications en fonction de l'évolution de la situation sanitaire. Nous vous en tiendrons informé·e·s

La prérogative d'annuler, de réduire ou de modifier les peines infligées aux quelque 10 000 condamnés de la Commune de Paris a été dévolue à une commission des grâces de juillet 1871 à mars 1876, avant de redevenir un privilège exclusif du chef de l'État, selon la tradition française. Quoi qu'il en soit, pendant près d'une décennie, les mesures de « clémence » n'ont pas toujours contribué à atténuer les épreuves expiatoires qui paraissaient soumises à une rigoureuse hiérarchie.



LES « GRÂCES AGGRAVANTES »

LA RÉPRESSION JUDICIAIRE DES COMMUNARDS

Île Nou, intérieur du bagne, travaux forcés

Dès février 1848, un décret de la Deuxième République avait aboli la peine de mort en matière politique, et une loi votée en juin 1853 par le Corps législatif l'avait confirmé. Hugo a dénoncé l'« *état de fureur* » dans lequel s'exerça l'entreprise de répression « légale » après les événements de la Commune, et, puisque l'on avait donné pour juges aux fédérés les soldats qui

les avaient vaincus, c'est une justice d'exception, en violation flagrante de la loi, qui s'appliqua à confondre les insurgés avec les criminels de droit commun.

PEINES DE MORT ET TRAVAUX FORCÉS

Dans le cas de la peine capitale, l'usage prévalait, depuis 1830, de surseoir à l'exécution, quand bien même aucun recours en grâce n'aurait été formé. Si l'on exclut les contumax, ce sont 98 condamnations



à mort qui ont été prononcées, et la commission « *ficela à ses poteaux* » (Lissagaray) 26 hommes. Ceux qu'elle épargna furent commués, « *par suite de circonstances atténuantes* » [sic] en travaux forcés, soit à perpétuité, soit à temps (pour une durée de 5 à 20 ans), et, ajoutés aux condamnés en première instance, ils auraient été 251 à être « transportés » à l'île Nou, dans la baie de Nouméa, après avoir revêtu la livrée du bagne à Toulon.

Nombre d'entre eux ont considéré comme une aggravation de peine d'être assimilés à la chiorume, confessant que la mort leur eût été préférable : « *Par une sorte de raffinement, on me faisait vivre, mais avec la honte* », écrit Raoul Urbain à sa sœur, quelques jours après le verdict du 3^e conseil. « *Je n'ai pas besoin de te dire quel terrible coup m'a porté ma condamnation. Moi, envoyé en un tel lieu ! J'ai été fou de désespoir.* »

Et, en ce lieu, « *le plus sombre cercle de l'enfer* » (Louise Michel), les « politiques », mêlés aux droits communs et confrontés à la haine des surveillants militaires, endurèrent tortures morales et physiques. Dès mars 1873, dans une lettre collective, ils tentèrent d'attirer l'attention de l'opinion publique sur leur « *situation affreuse* », sans qu'ils connussent un adoucissement de leur sort. « *En huit ans, cinq des nôtres ont été commués à la déportation* », précisait Raoul Urbain en mars 1879, soulignant ironiquement la contradiction suivante : « *C'est-à-dire que cinq forçats déclarés bandits par les conseils infailibles ont quitté la livrée infâme et sont redevenus des hommes politiques* ». Peu d'entre eux, il est vrai, consentirent à faire, par un recours en grâce, appel à la clémence de gouvernants « *joyeux d'entendre les moutons s'excusant auprès de maître Loup* », selon la formule de l'intransigeant Jean Allemane.

Il fallut attendre le 22 juillet 1879 pour que tous les transportés pour participation à la Commune fussent séparés de « *l'écumé des scélérats* » et transférés à la presqu'île Ducos, avant que, sur décision du président de la République, en date du 27 novembre

1879, leur peine des travaux forcés soit commuée en celle de la déportation simple, soit deux échelons au-dessous dans la hiérarchie des peines.

DÉPORTATION EN ENCEINTE FORTIFIÉE ET DÉPORTATION SIMPLE

La loi du 8 juin 1850 avait pour but de remplacer la peine de mort en matière politique par la déportation dans une enceinte fortifiée, en introduisant, « *en cas de déclaration de circonstances atténuantes* », deux degrés dans la législation pénale. Cette distinction fut réactualisée par la loi du 23 mars 1872, qui jugea opportun de réunir les deux déportations dans un même territoire en cas de commutations, mais la répartition des 4 300 condamnés entre la presqu'île Ducos (1 169) et l'île des Pins (3 147) défie toute interprétation de la jurisprudence des conseils de guerre.

Le rapport final que rendit la commission des grâces le 21 décembre 1875 montre combien parcimonieuse fut sa clémence, puisqu'elle n'accorda que 89 commutations aux déportés présents en Nouvelle-Calédonie. En 1876, le gouverneur transmit 1 042 recours à la Chancellerie, puis 1 049 en 1877, pour un résultat cumulé de 951 « *grâces ou commutations* », résultat qui a pu décourager de nouveaux pourvois.

Le dépouillement des analyses bimestrielles de la correspondance arrivée à Paris, analyses assurées au ministère de la Marine et des Colonies, permet de mesurer la défiance qui régnait dans les deux lieux de la déportation : « *À la presqu'île Ducos, l'ambition générale est d'obtenir une commutation en bannissement ; très peu espèrent une grâce complète et, en général, ils ne paraissent pas désirer la commutation en déportation simple. À l'île des Pins, le bannissement paraît aussi préférable à la commutation en prison ou en réclusion, avec surveillance de la haute police. La peine serait à*

peu près terminée, mais il resterait la surveillance de la haute police pendant un temps plus ou moins long, et la défense de résider dans les départements de la Seine et de Seine-et-Oise : cette dernière clause paraît à beaucoup de déportés presque aussi dure que la déportation elle-même. »

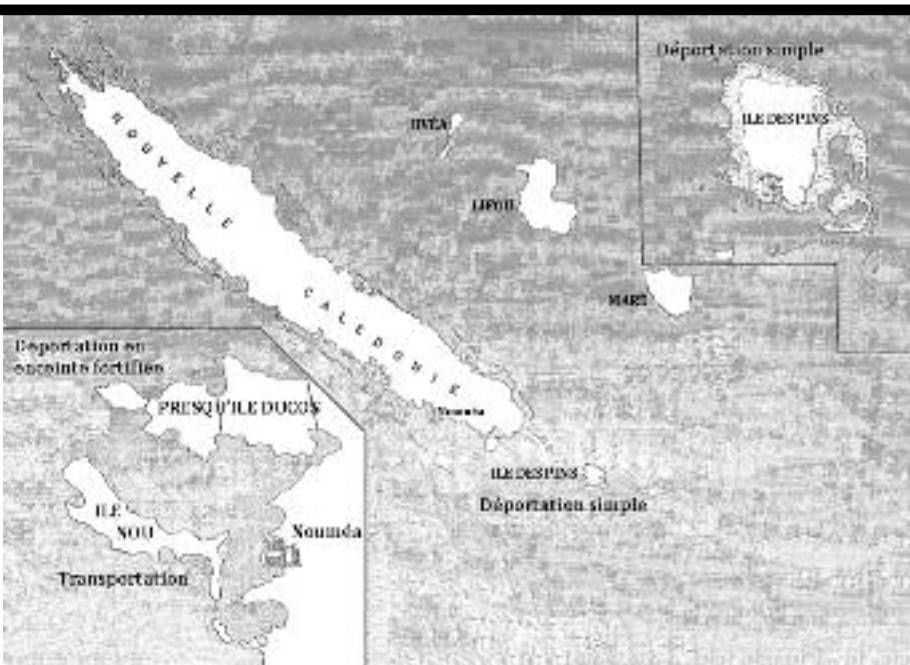
De fait, les chiffres de 1877 viennent justifier une telle prudence : 151 commutations en déportation simple sur 157 ; 319 commutations en détention sur 489 ; 169 « grâces » dont 165 avec obligation de résidence ; 7 commutations en bannissement.

« Le bannissement est ce qu'à défaut de grâce complète espèrent tous ceux qui font des recours », affirmait le rapport de décembre

1876, mais, dès septembre, un télégramme du consul de France à Sydney informait le ministre de la Marine que « les colonies d'Australie se refusent à recevoir les déportés graciés et se refuseront à recevoir les déportés dont la peine a été commuée en bannissement ». De fait, « ces considérations ont amené le gouvernement de la métropole à [lui] substituer autant que possible la remise de la peine sous condition de résidence obligatoire à la Nouvelle-Calédonie », et, au 31 décembre 1879, l'effectif de cette catégorie s'élevait à 1 569 « libérés ».

Cette condition était jugée exagérément contraignante car, en leur enlevant la peine, elle obligeait les bénéficiaires à subvenir par eux-mêmes aux besoins de leur existence. Or,

Lieux d'expiation en Nouvelle-Calédonie





l'administration admettait que la situation économique « leur laissait peu d'espoir de trouver un travail rémunérateur » et vint en aide à ceux que cette « grâce » laissait dans l'inaction en créant un asile pour recueillir les déportés désœuvrés ou impotents, comme Pierre Kolsch, « paralysé des deux bras », qui attendra deux années avant d'être rapatrié...

Quant à la commutation en déportation simple, il s'en faut de beaucoup qu'elle ait représenté pour les « blindés » un allègement de leur peine. Nombreuses sont les protestations exprimées dans les lettres. « Pourvu que tant de clémence ne m'atteigne pas ! », écrit François Fougeret, qui ne se déclare « vraiment tranquille qu'après avoir pris connaissance des listes » de commués sur lesquelles son nom ne figure pas. L'administration dut convenir que « les déportés qui peuvent le plus facilement se livrer à une occupation commerciale sont ceux de la presqu'île Ducos, en raison de la proximité de Nouméa », alors qu'à l'île des Pins, trop éloignée, il leur « est plus difficile de mettre leur production en rapport avec les besoins du commerce ».

Reste la commutation en détention à laquelle pouvaient prétendre les déportés simples, qui achevaient ainsi leur peine à la maison centrale de Belle-Île-en-Mer : elle reçut ses cinq premiers commués en septembre 1876, avant que des rapatriements collectifs lui amènent par cinq transports, entre juillet 1877 et février 1879, 388 nouveaux « détentionnaires », transférés par un avis dès leur débarquement à Brest. Quoique pour 77 % d'entre elles, elles s'élevaient à 7 ou 8 ans à partir du jugement, soit une libération promise entre 1878 et 1880, ces commutations inspiraient une vive « terreur ». Quelques extraits de lettres en témoignent : « Ainsi, Régnier, qui a fait un recours, écrit à un de ses parents en parlant de celui qui s'est intéressé à son sort :

“ Dis-lui bien que je redoute que la clémence de M. le président de la République ne s'arrête sur moi ; sa bonté d'âme est resserrée dans des limites trop étroites. Je préfère qu'il ne prenne pas ma demande en considération ; je n'ai pas envie d'aller pourrir pendant trois ou quatre ans dans une prison centrale ; j'aimerais mieux qu'il me fasse mourir de suite, ce serait beaucoup plus généreux. ” »

DÉTENTION ET EMPRISONNEMENT

La détention, dans une des cinq forteresses situées sur le territoire métropolitain, consistait dans la privation de liberté de 1 247 « politiques » condamnés à cinq années au moins et vingt années au plus, mais ne les assujettissait pas au travail, leur régime étant réglé par un décret du 26 mai 1872.

En revanche, les condamnés à un emprisonnement correctionnel de plus d'une année et de moins d'un lustre y étaient astreints. Au nombre de 1 305 en première instance, ils furent rejoints par des commués dont le régime carcéral se trouvait soudainement modifié. Ainsi, sur les 1 125 communards qui ont séjourné à Landerneau, 475, soit 42 %, ont bénéficié de commutations de peine, après avoir été condamnés en première instance à la détention (151), à la déportation simple (297), à la déportation en enceinte fortifiée (25), et même aux travaux forcés (2).

J.-Y. Mollier (1990) a souligné ce paradoxe : « Plus d'un insurgé, peut-être d'abord satisfait de voir sa peine commuée, découvrira avec stupeur ou révolte que la transformation du régime aggravait soudain les conditions de détention. » Peu après que les portes de la nouvelle maison de correction finistérienne se furent refermées sur une population totale de 543 hommes, 482 se mutinèrent, « refusant de suivre un règlement qu'ils prétendaient être fait pour les



coquins et non pour les détenus politiques. » Le directeur dut en convenir : « *Tous ceux dont la peine a été commuée me déclarent qu'ils regrettent vivement de s'être bien conduits dans les dépôts où ils étaient internés, parce qu'ils n'auraient pas été l'objet d'un acte de clémence qui n'a été pour eux qu'une aggravation de peine. Ces individus préféreraient être condamnés à la déportation ou à la détention.* » Leur résistance fléchit progressivement, surtout après que les trente principaux meneurs furent extraits de l'établissement pour être transférés au quartier cellulaire de Fontevault (Maine-et-Loire), mais quatorze d'entre eux en revinrent avec le sentiment d'avoir « *quitté le paradis pour retomber en enfer* ».

Il est de ce fait cocasse qu'un groupe de politiques détenus à Belle-Île aient, de leur côté, protesté contre un régime pénitentiaire qui les dispensait de tout travail. Tel fut le cas d'Émile Daurat qui, en juillet 1873, dénonça « *les funestes conséquences d'un état de repos meurtrier qui paralyse toute énergie, détruit la force et l'agilité des membres, sans soustraire le cœur à une influence pernicieuse et démoralisatrice* ». Quant à Louis Bailly, il signa une requête, recopiée à l'identique, demandant une « *transportation* » [sic] dans une île de nos possessions, soit dans l'un des groupes de la Martinique ou de la Guadeloupe, dans la Guyane française, soit encore en Algérie » (in J.-C. Farcy), pour être distingué des déportés.

Le pardon fut long à venir, mais avant les amnisties de mars 1879 et de juillet 1880, qui effacèrent la flétrissure morale des jugements, il est difficile de dresser un bilan chiffré des mesures d'indulgence, tant la confusion entre « *grâces* » entières et simples commutations a été entretenue par les gouvernements successifs. Du moins est-on assuré qu'aux côtés des « *Purs* », qui toujours se refusèrent à se pour-

voir, nombre de condamnés se défierent non sans raison de remises de peines leur promettant un adoucissement de la sanction qui leur avait été initialement infligée.

✶ YANNICK LAGEAT

Sources

Farcy J.-C., « Je désire quitter la France, les requêtes de prisonniers pour obtenir leur exil (années 1870) », *Champ pénal*, vol. II, mis en ligne le 24 février 2005.

International Institute of Social History, Amsterdam, Lucien Descaves Papers 1033 à 1045.

Lageat Y., « La prison de Landemeau (1872-1899) », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXLIV, 2016, p. 297-311.

Mollier J.-Y., « Belle-Île-en-Mer, prison politique après la Commune (1871-1880) », *Société d'Histoire de la Révolution de 1848 et des Révolutions du XIX^e siècle*, Créaphis, Paris, 1990, p. 237-252.

S.H.D. Vincennes, CC 3 2180, Correspondance des déportés.





LES GRÈVES DES OUVRIÈRES ET OUVRIERS RELIEURS PARISIENS EN 1864-1865



À partir de l'année 1852 on assiste à une véritable renaissance du mouvement ouvrier. De 1859 à 1864, on voit se multiplier les organisations ouvrières de consommation et de production sous l'influence des idées de Proudhon. Parallèlement des grèves ont lieu en 1862, 1863 et 1864 à Paris, Lyon, Marseille, dans le Pas-de-Calais...

Les ouvriers typographes parisiens se regroupent dans la Société typographique, embryon d'un syndicat corporatiste.

Ces mouvements de grèves et cette agitation vont avoir une conséquence importante sur la législation du travail : malgré des restrictions contraignantes, la loi du 25 mai 1864 (rapporteur Emile Ollivier) abroge la loi Le Chapelier et légalise le droit de grève et de coalition.

En septembre 1864, une grève des ouvrières et des ouvriers relieurs éclate à Paris sur la réduction du temps de travail et l'augmentation des salaires. Eugène Varlin et Nathalie Le Mel y jouent un rôle dirigeant et cette grève, la première après la loi sur les coalitions du 25 mai 1864, est victorieuse à la fin du mois.

Mais à la fin de l'année 1864 et au début 1865, les patrons, utilisant la réduction des travaux, reviennent sur les conquies de cette grève. Pour

TEXTES

OU

LA LOI DU 25 MAI 1864.

Art. 1. Les art. 414, 415 et 416 c. pén. sont abrogés. Ils sont remplacés par les articles suivants :

Art. 414. Sera puni d'un emprisonnement de six jours à trois ans et d'une amende de 16 fr. à 5,000 fr., ou de l'une de ces deux peines seulement, quelconque, à l'aide de violences, voies de fait, menaces frauduleuses, aura amené ou maintenu une cessation concertée de travail, dans le but de forcer la hausse ou la baisse des salaires ou de porter atteinte au libre exercice de l'industrie ou du travail.

Art. 415. Lorsque les faits punis par l'article précédent auront été commis par suite d'un plan concerté, les coupables pourront être mis, par l'arrêt ou le jugement, sous la surveillance de la haute police pendant deux ans au moins et cinq ans au plus.

Art. 416. Seront punis d'un emprisonnement de six jours à trois mois et d'une amende de 16 fr. à 500 fr., ou de l'une de ces deux peines seulement, tous ouvriers, patrons et entrepreneurs d'ouvrage qui, à l'aide d'amendes, dénonces, proscriptions, interdictions prononcées par suite d'un plan concerté, auront porté atteinte au libre exercice de l'industrie ou du travail.

3. Les art. 414, 415 et 416 ci-dessus sont applicables aux propriétaires et fermiers, ainsi qu'aux moissonneurs, domestiques et ouvriers de la campagne.

Les art. 19 et 20 du titre 2 de la loi des 28 sept.-8 oct. 1791 sont abrogés.



Caricature d'Émile Ollivier

cette raison, les relieurs et brocheuses, à la même période, en septembre, repartent au combat.

Mais si les patrons furent surpris en 1864, ils ne le sont plus l'année suivante et se sont organisés. Ils refusent de céder et les relieurs doivent reprendre le travail sans n'avoir rien obtenu. Varlin avait dû emprunter pour subvenir à la survie des familles en lutte et ne put annoncer le remboursement en février 1867.

Malgré cet échec, la naissance d'une véritable chambre syndicale des relieurs dont Eugène Varlin prend la tête, et la création d'une caisse de solidarité interprofessionnelle, la Caisse du sou, sont des conséquences positives et importantes de ces mouvements.

■ DENIS ORJOL

Quelques références bibliographiques

- Michèle Audin, *Eugène Varlin, ouvrier relieur. 1839-1871*, Libertaalia, 2019. Le livre le plus complet sur le militant communard et syndicaliste.
- Michel Cordillot, *Eugène Varlin, internationaliste et communard*, Éditions Spartacus, 2016.
- Eugène Kerbaul, *Nathalie Le Mel, une communarde bretonne, révolutionnaire et féministe*, Le Temps des Cerises, 2014

Lettre-pétition au représentant patronal

11 septembre 1864

Monsieur,

La réunion que nous devons avoir le 11 courant pour nous entendre entre patrons et ouvriers n'ayant pu avoir lieu, il ne nous a pas été possible de débattre ensemble les conditions d'application de nos demandes.

Nous nous sommes consultés entre nous et nous avons l'honneur de vous soumettre les conditions que nous avons arrêtées définitivement :

1. Réduire la journée de 12 heures à 10;
2. Fixer le salaire de la journée de 10 heures à un taux équivalent à celui de 11 actuellement;
3. Augmenter le salaire des heures supplémentaires;
4. Cette augmentation fixée à un quart en plus, c'est-à-dire 1 heure payée comme une heure 1/4, 2 heures comme 2 heures 1/2, et 8 heures comme une journée de 10 heures.

Nous demandons que ces propositions soient réalisables au 25 courant, et nous attendons votre réponse pour cette époque.

Paris, le 11 septembre 1864. etc. etc.

Suivent les 400 signatures.

Eugène Kerbaul, dans son livre sur Nathalie Le Mel, se trompe de date quand il affirme (p. 38) que la grève de 1865 est victorieuse. Et, contrairement à toute une littérature de gauche politique et syndicale (Kerbaul lui-même), l'égalité des salaires hommes-femmes n'a pas été obtenue en 1864. Elle ne faisait d'ailleurs pas partie des revendications des grévistes (cf. la lettre-pétition ci-dessus).

LES INCONNUS
DE LA COMMUNE

ROZE TUBOEUF L'ESPOIR DU BONHEUR AU GOUT AMER

Roze est la deuxième enfant du second mariage de Jean-François (1800-1874), charpentier et propriétaire, et Anne Siguret, au lieu-dit de Montcocu (village de 32 ménages et 141 habitants en 1866), commune de Baraize (849 habitants en 1866). Elle naît le 12 février 1830.

Elle se marie à 17 ans avec Justin Vincent Malesset (natif d'Orsennes) le 17 janvier 1847 à Baraize ; il était compagnon charpentier chez Jean-François Tuboeuf en 1846. Neuf mois plus tard, le 18 septembre 1847, va naître Jean-Baptiste Eugène, à Montcocu, puis Jeanne, le 22 avril 1849, toujours à Montcocu.

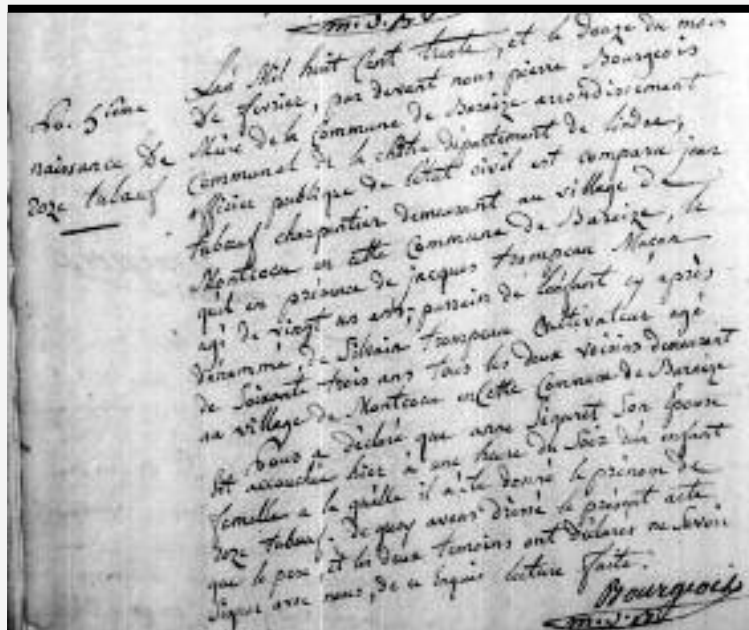
LA VIE PARISIENNE

La famille Malesset est du nombre de ces migrants de province — le Berry n'y a pas fait exception —, à aller s'installer à Paris après le Second Empire.

Ils aspirent à une vie plus aisée, à une avancée sociale. La réalité est autre, leur vie sera celle de nombreux ouvriers.

Roze sera la seule des sept enfants Tuboeuf à aller à Paris : elle est alors blanchisseuse, son mari est menuisier. La famille part à Paris entre 1851, où elle est recensée à Montcocu, et 1855, où l'on trouve une trace de la famille au 34 rue Vaneau dans le VII^e arrondissement, où va naître

Acte de naissance de Roze Tuboeuf



Signature de Roze
à son mariage en 1847.

Signature de Roze
au mariage de
sa fille en 1868.

Pierre Henri, le 22 août 1855. Pierre Henri, menuisier, se maria à Poissy en 1892.

Le 20 avril 1857 naîtra Charles Victor Henri à Paris (15^e) ; il décède le 26 février 1860 au 24 rue des Fourneaux (Paris 15^e). Vers septembre 1859, c'est la naissance de Célestine Rose, qui décède le 13 mars 1860, âgée de 7 mois, au domicile de ses parents au 24, rue des Fourneaux. Le 24 rue des Fourneaux sera par ailleurs le domicile de plusieurs migrants natifs du canton d'Éguzon.

En février 1862, arrive la première condamnation à trois mois de prison de son fils Jean-Baptiste Eugène, menuisier, pour vol. Il sera régulièrement condamné jusqu'en septembre 1868, date à laquelle il est condamné à deux ans de prison à la maison centrale de Poissy, pour vol.

Le 18 avril 1862, Léonard Victor naît au 33 rue des Fourneaux ; il est enlevé par une femme le 28 septembre 1863 devant le domicile de ses parents*.

Le 17 avril 1865, c'est encore une nouvelle naissance, celle de Marie Antoinette, au 21 rue Poinot (Paris 14^e). En 1868, Jeanne, sa fille, est blanchisseuse et épouse Charles Julien Dieuessaint le 5 décembre à Paris (14^e). Les archives de Paris jusqu'à 1860 ayant disparu, nous manquons d'informations concernant sa complète descendance.

La famille a une vie de dur labeur, de douleurs, entrecoupée de déménagements, de naissances, de deuils : c'est la vie de milliers

de migrants de province ayant contribué à l'essor économique et industriel de Paris. Malgré un quotidien difficile, les enfants vont à l'école, Jean-Baptiste sait lire et écrire (mention portée sur sa fiche à son arrivée au bagne en janvier 1872). Pierre Henri sait également signer. Roze perfectionnera son écriture. À son mariage, elle savait à peine signer ; en 1868 au mariage de sa fille, sa signature est celle d'une femme affranchie.

VIE DE LA FAMILLE PENDANT LA COMMUNE

En 1871, Roze a un emploi de blanchisseuse, profession d'un bon nombre de femmes des classes populaires, et Justin Vincent est menuisier. Ils demeurent 64 chaussée du Maine (Paris 14^e).

Elle est de ces femmes qui s'opposent à ce que les troupes de Thiers s'emparent des canons appartenant aux Parisiens. Elle espère une amélioration des conditions de vie du monde ouvrier. C'est donc tout naturellement qu'elle participe à la journée du 18 mars, premier jour de l'insurrection active (la Commune sera proclamée le 28 mars). Petite femme de 42 ans aux cheveux blancs, elle est sur les barricades, drapeau rouge à la main.

Arrêtée, Roze est emprisonnée à Versailles et transférée à la prison d'Arras, le 18 novembre 1871. Le 28 février 1872, elle est transférée à Versailles, suite à une ordonnance de non-lieu.

Le 22 novembre 1871, son fils Jean-Baptiste est condamné pour vol et effraction à huit ans de travaux forcés, il est domicilié chaussée du Maine. En 1874, il est de nouveau condamné à cinq ans de travaux forcés pour tentatives d'évasion. Il décède à Païta en Nouvelle-Calédonie, le 12 juin 1884.

Roze décède le 23 février 1880, à l'âge de 49 ans, à son domicile au 102 avenue du Maine. Son mari décède le 30 janvier 1881, à Paris 14^e.

LA COMMUNE DE BARAIZE PENDANT LA COMMUNE DE PARIS

Au moins neuf natifs de Baraize ont été arrêtés pendant la Commune de Paris. Les huit hommes font partie de la Garde nationale, six d'entre eux sont maçons. L'un d'entre eux reviendra à Baraize le 30 mars 1871, porteur d'une carte de la Société garibaldienne. Il proclamait, selon la justice, que « *la Commune de Paris allait faire mettre à mort tous les prêtres et que lui-même se chargerait du curé de Baraize dans le domicile duquel il essaya deux fois de pénétrer* ». Pour ces propos, il fut condamné par le Tribunal de la Châtre le 21 avril 1871 à quatre mois de prison.

Lors d'une session extraordinaire du 2 avril 1871, le Conseil municipal vote une adresse en faveur du gouvernement de Versailles, mais deux conseillers n'y apposent pas leur signature, signe du temps à venir.

✦ **LUCETTE LECOINTE**

* *Le Temps* du 28/09/1863, *Le Petit Journal* du 4/10/1863

Sources : Archives départementales de l'Indre. Archives départementales de Paris, archives reconstituées de Paris. Archives ANOM, Nouvelle-Calédonie, dossier individuel des condamnés aux bagnes matricule 4746 réf FR ANOM COL H 386. Registre d'érou de la maison d'arrêt et de correction d'Arras, Pas-de-Calais. Registre des délibérations du Conseil municipal de Baraize.



LES INCONNUS
DE LA COMMUNE

LÉON CHEVALLIER PEINTRE SARTHOIS *DERNIER COMMUNARD JUGÉ EN 1879*

Léon Pierre Chevallier naît à Sablé-sur-Sarthe le 15 mars 1847. Son père Jean, journalier, est âgé de 43 ans et sa mère, Jeanne, née Georget, a 46 ans. Ses parents, qui ont grandi et se sont mariés le 23 septembre 1824, à La Baconnière en Mayenne, rejoignent Sablé-sur-Sarthe avec trois enfants. Léon est le dernier d'une fratrie de sept enfants composée de quatre frères et trois sœurs. À cette époque, la mortalité infantile frappe beaucoup les familles de condition modeste et à Sablé, entre 1834 et 1841, les trois sœurs et un frère décèdent. Léon naît après ces décès et ne connaît donc que deux de ses frères, Alexandre et Félix.

En 1847, Sablé-sur-Sarthe compte près de 5 000 habitants. L'essor de l'industrie du marbre, du cuir et de l'exploitation de mines d'anthracite favorise le développement de la commune. La famille Chevallier est logée dans le petit faubourg Saint-Nicolas.

En 1859, la famille s'installe à Montmartre, à proximité de chez Félix, le grand frère, âgé de 33 ans, de 21 ans plus vieux que son frère Léon. Le père décède peu après leur arrivée dans la capitale et Félix se marie l'année suivante. À 12 ans, Léon, nouveau gamin de Montmartre, est d'abord destiné à la mécanique, comme son frère Félix qui est charron, carrossier. Mais son aptitude au dessin le fait vite remarquer. Le 29 janvier 1863, Chevallier entre à

l'École Impériale des Beaux-Arts où il suit les cours d'Alexandre Cabanel, peintre réputé. Il est suivi par Émile Bin, peintre prolifique, membre de l'Institut, qui le prend aussi comme élève. Par son travail opiniâtre, Chevallier progresse si rapidement que ses professeurs envisagent pour lui une admission prochaine au concours de Rome. Mais, issu d'un milieu modeste, Chevallier est désargenté et bénéficie d'autant moins de la solidarité familiale que

ses frères doivent subvenir aux besoins de leur mère qui est devenue aveugle. En 1864, Chevallier sollicite une aide financière du département de la Sarthe et de sa ville natale, Sablé-sur-Sarthe, dont le conseil municipal décide de lui allouer une bourse annuelle de 300 francs, qui est portée à 350 francs en 1868, mais est supprimée en 1869.

Cette époque est, pour Chevallier, décisive. Il rencontre Joseph Blanc. Ils sont entrés ensem-

Léon Chevallier,
Saint-Marcel,
évêque de Paris,
terrassant le dragon
de l'hérésie
1865



ble aux Beaux-Arts, Joseph est d'un an son aîné, futur peintre lui aussi, ils deviennent amis. Chevallier est peut-être aussi influencé par Émile Bin, républicain, combattant des barricades en 1848 et 1851, qui avait fait carrière sous l'Empire en refusant d'être considéré comme un artiste officiel. En 1870, lors du premier siège de Paris, Bin est nommé membre de la commission d'armement mais, en mars 1871, il refuse de prendre part à la Commune et s'exile sur ses terres à Argentan.

Pendant la Commune, Léon Pierre Chevallier reste à Paris et, selon les sources, il est délégué soit au service des réquisitions, soit au service des barricades. Le 6 avril 1871, lorsque Gustave Courbet réunit 400 artistes et les appelle à créer la Fédération des artistes, les noms des participants ne sont pas relevés. On ne sait donc si Chevallier y assiste, mais on peut l'imaginer. En revanche, ce qu'on sait, c'est qu'il n'a aucune responsabilité dans cette Fédération.

Au lendemain de la Commune, il est recherché par la police qui enquête à son propos. Non attrapé, il est condamné par contumace le 24 décembre 1873 à la déportation en enceinte fortifiée. On perd ensuite sa trace. Mais il est finalement arrêté par la police — on ignore dans quelles conditions — car il passe le 16 juillet 1879 devant le 3^e conseil de guerre qui ordonne un non-lieu. Il est le dernier communard à être jugé par un conseil de guerre. Le chercheur Jean-Claude Farcy souligne, dans sa base de données sur la répression de la Commune*, que « *l'essentiel du contentieux est traité à la fin de l'année 1874, même si près de 600 jugements seront prononcés les années suivantes jusqu'à juin 1879, la dernière décision étant celle d'un non-lieu accordé le 16 juillet de cette même année par le 3^e conseil* ». Plus précisément, cette base de données indique que,

sur les 1 322 non-lieux rendus par le 3^e Conseil de guerre, une dizaine ont été décidés en 1875, deux en 1876, aucun en 1877 et 1878 et un seul en 1879, celui de Léon Pierre Chevallier, le 16 juillet. Il s'agit de la toute dernière décision judiciaire des procès de la Commune engagés depuis l'été 1871.

Après la Commune, Léon Pierre Chevallier reprend son activité de peintre, mais n'obtient pas une reconnaissance du public égale à celle de son ami Joseph Blanc. Il participe toutefois à de nombreux salons. En 1884, Chevallier est membre du cercle républicain de la Sarthe et demeure au 68, rue Lepic, une des rues les plus célèbres de Montmartre. Membre de la société des artistes indépendants, il expose quatre tableaux au Salon des indépendants en 1890. Il habite alors à Neuilly-sur-Seine, chez son frère Félix. Gravement affaibli physiquement, il signe encore en faveur de la révision du procès de Dreyfus en 1898 et publie dans *Le Sifflet* (numéro du 2 décembre 1898) un dessin parodique, *La Vengeance et le Crime poursuivant la Justice*. Léon Chevallier meurt le 30 septembre 1913 à Vincennes ; il vivait depuis quelques années avec Marie Julie Nicolle qu'il a peut-être épousée, mais on ignore à quelle date.

L'œuvre qui est présentée ci-contre est une œuvre de jeunesse de Léon Chevallier. Ce tableau, *Saint-Marcel, évêque de Paris, terrassant le dragon de l'hérésie*, date de 1865, Chevallier a alors 18 ans ! Haut de plus de 2 mètres, ce tableau est exposé dans l'église de Sablé-sur-Sarthe. L'œuvre a été restaurée en 2013 par Mme Aurélie Terral-Dréano, conservatrice-restauratrice, que nous remercions de nous autoriser à publier cette photo de l'œuvre.

■ RÉMI MAREAU ET GUY BLONDEAU

* www.communards-1871.fr



L'association des Amies et Amis de la Commune de Paris 1871 a mis en place des commissions, comme l'avait fait en son temps la Commune de 1871, pour permettre au plus grand nombre possible d'adhérent.e.s de participer à ses activités.

COMMISSION CULTURE

La commission Culture a pour objectif de faire connaître l'histoire de la Commune de Paris, ses origines, son œuvre et sa postérité historique et sociale, à travers des activités générales (visites du « Paris communard », expositions, conférences) ainsi que des activités annuelles régulières.

ACTIVITÉS GÉNÉRALES

Nous organisons des visites du « Paris communard » incluant Montmartre, le Père-Lachaise, l'Hôtel de Ville et les quartiers populaires : la Butte-aux-Cailles, la Bastille, la République, les XI^e, XIX^e et XX^e arrondissements, ainsi que les lieux de la répression : le jardin du Luxembourg, l'ancienne Caserne Lobau, le Mur des Fédérés.

Nous proposons aussi des expositions sur l'histoire générale de la Commune, sur les femmes et la Commune, sur les arts pendant la Commune, et bientôt sur la Commune et la démocratie. Elles s'adressent à un public très large, aux élèves des établissements scolaires, aux éducateurs, aux curieux d'histoire. Pour animer le vernissage, des

conférences accompagnent souvent les expositions, mais peuvent aussi répondre à une demande spécifique sur un thème historique.

ACTIVITÉS RÉGULIÈRES

Nos activités régulières sont des engagements annuels en rapport avec la vie de l'association.

► **Le 18 mars.** Pour commémorer le début de la Commune de Paris, nous organisons chaque année, en collaboration avec la commission Fêtes et Événements, un parcours sur les traces de la Commune et des communards dans Paris. Il s'agit d'autant de lieux de mémoire qui nous permettent d'intervenir sur différents aspects de l'histoire de la Commune. C'est une manière de reprendre possession de notre ville en rapport avec la Commune et ainsi de faire vivre sa mémoire.

► **Le voyage annuel.** Quand nous organisons un voyage pour les membres de l'association sur les traces de la Commune et des communards (comme Edouard Vaillant et Gustave Courbet) en province ou à l'étranger proche, c'est dans le même esprit (toujours dans l'esprit de faire vivre la Commune). Ainsi, au début d'octobre de chaque

année, nous avons parcouru toutes les Communes de 1871 en province — notamment à Lyon et à Marseille — et à l'étranger proche, au Luxembourg et à Bruxelles.

► **La soirée annuelle.** Depuis quelques années, nous répondons à une attente de nos membres pour toujours plus d'histoire, en organisant des Soirées d'histoire début décembre. Notre dernier thème, en 2019, a porté sur « la Province et la Commune ».

► **Les Rendez-vous de l'Histoire de Blois.** Cela fait plusieurs années que nous travaillons — et c'est le cas aussi de la commission Littérature — pour assurer la présence de notre association aux Rendez-vous de l'Histoire de Blois (chaque année en octobre). En 2020, le

thème « Gouverner » nous a permis de présenter une table ronde intitulée « Regards sur un gouvernement pas comme les autres. La Commune de Paris, XIX^e-XXI^e siècles » (voir l'article de Jean-Louis Guglielmi et Michel Puzelat dans *La Commune N°84*, décembre 2020).

Ainsi, la commission Culture a des activités aussi nombreuses que variées. Elles permettent et facilitent l'implication de nos membres, anciens et nouveaux, en tant que guides, conférencier·e·s, ou simplement en tant que militant·e·s.

La réunion de la commission a lieu tous les deux ou trois mois à 18 heures (pour accommoder les travailleuses et travailleuses) au local des Amies et Amis.

■ MARC LAGANA



Page de gauche :
Voyage à Bruxelles, 2017

Ci-dessus :
Parcours communard,
18 mars 2019
Voyage en Touraine, 2019

Ci-dessus à droite :
Soirée d'Histoire, 2019

Ci-contre :
Paris communard
dans le 18^e arrondissement



HOMMAGE À NOTRE AMI GÉRALD MAISSE

Gérald Maisse nous a quittés le 29 octobre 2020, à l'âge de 73 ans. Il est parti entouré de ceux qui l'estimaient, accompagné en musique des poètes qu'il aimait, des canuts, des communards et autres damnés de la Terre. Sur sa tombe, on peut lire : « *Il aimait les humbles, la poésie et la mer* ».

Nous avons eu la chance de partager un moment de sa route quand il a choisi de se trouver un nid à Dieppe. Nous avons eu la chance de rencontrer cette grande silhouette rassurante, bienveillante, attentive et joyeuse.

C'est Guy Decamps, notre ancien président, malheureusement disparu lui aussi, qui nous avait dit un jour : « *Je viens de rencontrer quelqu'un de vraiment bien, il ferait un formidable président pour notre comité* ».

Il y a des moments heureux comme celui-là.

Gérald, notre ami, notre président, nous a accompagnés, stimulés. Grâce à sa détermination et à l'aide précieuse de Guilaine son épouse, notre amie, et de leur fils Cédric, nous disposons aujourd'hui d'un bel outil avec la brochure *Les Dieppois au temps de la Commune de Paris 1871*, brochure qu'il a réalisée à partir des travaux de Guy Decamps.

Les différents hommages qui lui ont été rendus nous ont permis de découvrir...

que l'homme discret que nous connaissions avait été un professeur d'histoire et géographie très apprécié de ses élèves, très estimé de ses collègues, dont il avait accompagné tous les combats du métier par ses protestations, ses luttes et ses propositions ;

que, tout jeune, soucieux du bien-être des gens, attaché au progrès social et à l'esprit républicain, il s'était engagé avec le Parti communiste au point d'y prendre des responsabilités : adjoint au maire d'Amiens, René Lamps, de 1983 à 1989, conseiller général du canton d'Amiens Nord-Ouest de 1985 à 2015 et conseiller régional de Picardie de 1992 à 1994 ;

qu'il est aussi l'auteur de trois ouvrages d'histoire locale : *L'Aube nouvelle. Histoire des premiers communistes de la Somme, 1920-1922*, *Le Front populaire et les communistes de la Somme*, et *Occupation et Résistance dans la Somme, 1940-1944* ;

et qu'un hommage lui a été rendu par la municipalité d'Amiens, où une rue portera son nom dans un quartier nouveau.

Gérald nous accompagnera encore longtemps et en particulier, dès le printemps 2021, sur notre parcours communard dans les rues de Dieppe, quand nous commémorerons le 150^e anniversaire de la Commune de Paris 1871 à laquelle il était tellement attaché.

Pour le comité de Dieppe

NELLY BAULT



MARSEILLE HOMMAGE TRADITIONNEL À GASTON CRÉMIEUX



C'était le 29 novembre 2020, veille de la date anniversaire de son exécution. Le comité des Bouches-du-Rhône des Amies et Amis de la Commune de Paris a décidé que, malgré les circonstances, cet hommage aurait lieu !

Dans l'ignorance des décisions gouvernementales, nous avons décidé d'inviter celles et ceux qui habitaient à un quart d'heure de marche du Pharo (ce qui correspond à environ 1 km) et d'avoir une demi-heure de prises de parole. Déjà, dans ce contexte, une dizaine de camarades nous avaient fait savoir qu'ils seraient présents. Le premier adjoint à la maire du secteur 1-7 de Marseille, notre camarade Christian, aussi.

Promemo (Provence Mémoire Ouvrière) avait été invitée, ainsi que La Libre Pensée. Celle-ci nous a fait savoir qu'une association dont elle avait assuré la paternité, l'ALPMR13 (Association Laïque Pour la Mémoire Républicaine 13) souhai-

tait elle aussi intervenir : elle a de multiples renseignements et documents sur la période dont nous célébrons le cent cinquantième anniver-

saire. En particulier elle a réussi à déterminer l'endroit exact où avait été fusillé ce pauvre Gaston Crémieux (un terrain militaire dans une anse, en contrebas des jardins du Pharo, qui se trouvent à l'entrée du Vieux Port). Une de nos adhérentes, qui travaille sur Gaston Crémieux, a préparé une communication.

L'assouplissement du confinement a permis que nous invitions en très peu de jours plus largement nos Amies et Amis. C'est près d'une vingtaine de Marseillaises et Marseillais qui étaient présents, et ont pu entendre les textes magnifiques de Gaston Crémieux sur lesquels se sont appuyés les intervenants.

Il a été annoncé que les démarches pour la pose d'une stèle seront relancées.

Pour clore l'évènement, nous sommes descendus à proximité du mur devant lequel l'armée plaçait les fusillés.

DISCOURS DES AMIES ET AMIS DE LA COMMUNE DE PARIS-1871

Gaston Crémieux a fait partie de cette jeunesse de la fin du Second Empire, marquée par le romantisme. N'a-t-il pas écrit, dans un ouvrage intitulé *Les voix du peuple*, en 1868 : « Lève-toi ! De la force, indomptable victime, montre comment l'agneau se transforme en lion. Que ta dolente voix qui gémit dans l'abîme jette le cri de la rébellion ! »

Gaston Crémieux avait 32 ans.

Ce romantisme-là, au-delà de son lyrisme, était tourné vers le progrès, vers le progrès social en particulier. Et la chape de plomb qui pesait sur la liberté d'expression était de moins en moins supportée. Être classé républicain valait d'être surveillé par la police. Victor Hugo, comme beaucoup, était en exil. La censure régnait, la moindre critique contre Napoléon III pouvait vous envoyer en prison. C'est au moyen de banquets que les membres de divers courants progressistes pouvaient se réunir.

Gaston Crémieux a publié des textes dans *Le Peuple*, journal édité par Gustave Naquet (qui était Radical) sous le titre *Les Marseillaises : Némésis*. Némésis était la déesse grecque de la justice vengeresse, soucieuse de redistribution, celle qui rend son dû à chacun !

L'aspiration à la démocratie, il l'exprime ainsi : « *Peuple, bouc émissaire éternel de l'Histoire, chargeant ton cou des fers que l'on t'a fait briser, vainqueur, de ton triomphe on te vole la gloire, vaincu, dans ta défaite on te laisse écraser. Ils t'ont dit que la force était la*

loi suprême et que le plus grand nombre a le droit d'ordonner. Sur ton auguste front mets donc le diadème ; si le plus fort est roi, c'est à toi de régner. » Et il nous dit aussi : « *Le droit de travailler pour soi, de vivre libre, égaux devant la loi, nous appartient à tous. »*

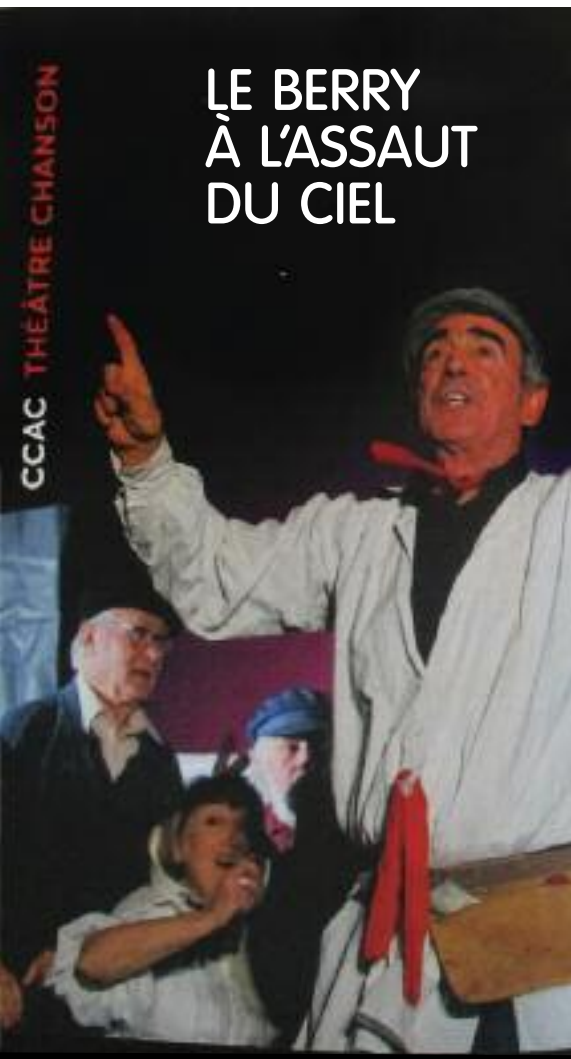
Rien d'étonnant à ce qu'il ait contribué à l'organisation de la classe ouvrière marseillaise en se mettant au service d'associations ouvrières, à ce qu'il ait plaidé pour les déshérités. Attaché à la révolution de 1789, il a donné comme prénom à l'un de ses enfants Maximilien, celui de Robespierre. Et dans la continuité de ses idées, alors que Marseille depuis le 1^{er} novembre 1870 avait marqué une pause dans les mouvements qui l'avaient agitée, le 22 mars 1871, quand on apprend que Paris s'est soulevé, il prend la parole devant une foule rassemblée dans une salle de spectacles et appelle à se soulever aussi pour soutenir Paris. La bourgeoisie affolée a fait intervenir l'armée, commandée par un général qui a ordonné fusillades et canonnades.

Je ne peux m'empêcher de faire le rapprochement avec des évènements récents, où des forces de police utilisent la violence pour réprimer des Gilets jaunes, s'en prendre à des réfugiés sans toit, disperser des manifestations ouvrières.

Gaston Crémieux a payé de sa vie son action. Il a été fusillé juste à côté, devant le mur de soutènement du terrain où il y a le bâtiment de l'INSERM consacré à la médecine tropicale. Il y avait là, en contrebas, un champ de tir de l'armée.

Aujourd'hui, honorer la mémoire de Gaston Crémieux, au-delà des hommages, c'est poursuivre le combat, comme hier avec la magnifique manifestation de Marche des Libertés, comme nous le ferons demain pour préserver les acquis de la civilisation, bien menacés.

Le Berry prévoit de nombreux projets pendant toute l'année du 150^e anniversaire, en espérant que la situation sanitaire ne viendra pas trop les contrarier.



Communeux, communardes à Issoudun

En Indre, les initiatives programmées s'étaleront de février à octobre, toutes en partenariats diversifiés et en co-organisation avec le comité local des Ami-e-s.

Voyons déjà de février à avril. Le lancement aura lieu le samedi 20 février par l'ouverture de l'exposition : « *Regards croisés sur la Commune de Paris : George Sand et ses contemporains* », au Musée de La Châtre. Une chronique hebdomadaire relatera dans l'ex-*Écho de l'Indre* les faits nationaux et locaux durant le printemps 2021.

Au mois de mars, c'est la ville d'Issoudun qui sera au premier plan avec deux expositions commentées : « *Les 72 jours de la Commune* », celle-ci pendant deux mois, et « *Louise Michel* », ainsi qu'une exposition locale ; le vendredi 19 après-midi, la projection de *La Commune de Paris 1871* pour les scolaires ; une lecture publique autour des souvenirs de Victorine Brocher ; des parcours historiques sur les pas de Marie Mercier ; et le 20 mars, à 17 h, aura lieu la représentation de la fresque historique des Amis de Louise : *Communeux, Communardes* à la Grande Scène avec entrée gratuite.

Sur le mois d'avril, ce sera au tour des villes de Châteauroux, Nohant, et (nous l'espérons) d'Argenton, à prendre le relais. À Châteauroux, aux Archives départementales, se déroulera la conférence du Comité de l'Indre évoquant « *l'Indre et la Commune* », — faisant suite à la conférence nationale pour le Berry —, moment enrichi d'une exposition générale commentée, d'une exposition à base d'archives sur l'Indre en 1870-1871, et d'une action locale avec le service éducatif. La pièce théâtralisée *La Butte*

de Satory est prévue à Argenton sur l'Avant-Scène, le 11 avril. Le jeudi 15 avril, le Centre d'Études Supérieures de Châteauroux accueillera une conférence de Pierre Boisseau sur « *La Commune et le Droit* ». Le dimanche 18 avril à 15h, une table ronde se tiendra à Nohant sur le thème : « *Les écrivains, George Sand et la Commune de Paris* », avec Paul Lidzky et Jean-Claude Sandrier. À la mi-avril, le moment sur La Châtre se prolongeant jusqu'à fin mai se réactivera : balades historiques au temps de la Commune, nouvelle lecture publique, l'exposition générale et celle sur Louise Michel, toujours commentées, avec l'entrée des scolaires dans le projet et une conférence présentant l'histoire de la Commune, à travers celle des femmes de la Commune en phase avec l'actualité. À suivre...



Le Cher, comme l'Indre, sera « à l'assaut du ciel » en 2021. Mais faisons un rapide retour sur fin 2020, qui a permis de rencontrer des associations, des comités, des troupes culturelles, l'IHS-CGT, les élus de Bourges et de Vierzon, les Archives du Cher et celles des villes citées, des libraires... Nous avons terminé l'année par les rappels mémoriels instillés cette année : les communaux nés ou morts dans une année en « 0 ». Edouard Vaillant a été honoré, en comité restreint, le 20 décembre à Vierzon (sa naissance en 1840 avait été marquée aussi fin janvier). Référez-vous au blog du comité du Berry, *villantitude*, ainsi qu'à *gilblog* animé par notre membre Jean-Pierre Gilbert, auteur de *La Commune et les Communards du Cher 1871* (210 notes biographiques).

Deux évènements importants à signaler dans le Cher :

La parution de ce livre a amorcé nos activités 2021, avec une conférence à la CGT le 28 octobre : « *31 octobre 1870, prémices de la Commune* ». Le livre a du succès (médias et lecteurs). L'exposition kanak (voir n° 83 et 84), malgré le changement de dates, a vu des animations diverses, dont les *Contes kanak* de Louise Michel, au nom de notre comité. M. Emmanuel Kasarhérou, directeur du Musée du quai Branly-Jacques Chirac, a donné une conférence à Bourges. Pendant ce temps, Christiane Carlut lançait une pétition contre « l'affaire » du Sacré-Coeur et continuait son travail artistique et historique sur *Le Luxe communal*. Nous en reparlerons.

Voyons maintenant 2021. Avec les partenaires cités plus haut, à notre initiative, nous avons remémoré Edouard Vaillant le 29 janvier (naissance). Aux Archives du Cher, le 4 mars, présentation-lecture passion-chansons du livre *Les Communards du Cher*.

Le 24 mars, extraits de *Victorine Brocher*, à Bourges. Les 26 et 27 mars, représentations scolaires de la pièce *J'ai la couleur des cerises et je ne suis pas morte*. Le 26 mars, conférence nationale de Jean-Louis Robert à Vierzon (double partenariat prévu avec Le Creusot, elle aussi ville étape aux deux Tours de France, le communard et le cycliste !).

Le 17 avril, spectacle à Bourges : *Les drôles de zigs du Printemps 71*, avec chansons.

Suite à la pandémie, des dates sont à (re)préciser, comme plusieurs conférences sur toute l'année à Vierzon. Et la lecture-passion *La Butte de Satory* de Pierre Halet (la vie de Rossel). Ce dernier doit être l'objet d'une exposition à Bourges. Enfin, sont prévus des parcours communaux à Vierzon et des lectures au siège social à Villabon. Nous en reparlerons.

✚ JEAN ANNEQUIN, MICHEL PINGLAUT,

JEAN-MARIE FAVIERE

150^E ANNIVERSAIRE EN CREUSE UNE TAPISSERIE, DES EXPOSITIONS, DES SPECTACLES

Suite au lancement des manifestations du 150^e anniversaire lors de la semaine communarde d'octobre dernier, nous avons décidé la création d'une tapisserie d'Aubusson en hommage aux migrants creusois dans la Commune de Paris.

Au cours de cette année, nous projetons de mettre en place trois manifestations dans trois villes de la Creuse, avec exposition historique, conférence, débats, spectacles, lectures et exposition artistique (pour cette dernière, une vingtaine d'artistes ont participé). Bousculés par les problèmes sanitaires et les élections du mois de juin, nous ne pouvons pas à ce jour donner de dates.

SOUSCRIPTION POUR LA TAPISSERIE

La somme minimum est libre. Les souscripteurs imposables bénéficieront d'une attestation fiscale et, pour une souscription minimum de 30 € (+ 6 € de frais d'envoi), un livre d'art, *Naissance d'une tapisserie*, sera expédié.

Si vous souhaitez souscrire, envoyez votre chèque



Melissa Blain, œuvre réalisée pour l'exposition artistique

(à l'ordre de « Comité 23 amis Commune de Paris 1871 ») avec vos nom, prénom, adresse pour l'envoi du livre, et votre adresse mail pour vous tenir informé de l'avancement de la tapisserie, à l'adresse suivante :

Les Amies et Amis de la Commune de Paris 1871,
Comité local de la Creuse, 6, Lascoux – 23220 Jouillat

Pour tout renseignement, tél. : 05 55 51 22 39

ou mail : 1871commune23@gmail.com

Pour le bureau,

BERNARD BONDIEU

2021. « LE PRINTEMPS DE LA COMMUNE » À DIEPPE

150^E ANNIVERSAIRE - PROGRAMME DES ANIMATIONS

■ **Samedi 27 mars, 15h,**
Médiathèque Jean Renoir

Conférence nationale itinérante par Jean-Louis Robert. Rencontre autour de son dernier ouvrage sur la Commune.
Exposition : Bande dessinée *Rouges Estampes*.

Inauguration et rencontre avec l'auteure Carole Trébor.

■ **Samedi 3 avril, 15h,**
Pelouses de la plage. En partenariat avec le Cerf-volant club de Dieppe.

« A l'assaut du ciel » : envol de cerfs-volants inédits, portant les visages de femmes de la Commune.

Présentation de films et ouvrages sur la Commune.

Fabrication de cerfs-volants. Animations pour les enfants.

■ **Dimanche 11 avril, 15 h, Château-Musée.**

Conférence sur Gustave Courbet par Eugénie Dubreuil.

Exposition « La Commune et les Arts».

■ **Samedi 17 avril, 15 h,**

Place du Moulin-à-Vent.

En partenariat avec les comédiens du Théâtre

de la Bataille et la Batucada du Conservatoire de musique et de danse.

Départ d'un parcours communard théâtralisé dans les rues du centre-ville.

Arrivée salle des Congrès.

Exposition « La Commune de Paris 1871 ».

Échanges. Débats.

Sont aussi envisagés, mais non encore finalisés : la pièce de théâtre *J'ai la couleur des cerises et je ne suis pas morte*, par la compagnie Oh! Z'Arts etc. ; une exposition de peintures et de sculptures d'artistes contemporains du Centre de la France ; une fresque dans la rue Thiers, etc.

 **NELLY BAULT**

EN TRÉGOR-ARGOAT, NOUS FÊTERONS LE 150^E ANNIVERSAIRE DE LA COMMUNE DE PARIS

Mois	Date	Événement	Lieu
Février	Du 15 au 1 ^{er} mars	Exposition "Laïcité"	Espace Sainte-Anne - Lannion
Mars	Jeudi 18 à 20 h	Film "Louis Rossel et la Commune de Paris"	Café Théodore - Locquêmeau
Avril	Lundi 12 à 18 h	Conférence Nathalie Le Mel	Maison du Peuple - Morlaix
Avril	Vendredi 30	Conférence-lecture-musicale (*)	Salle TI Ar Yro - Guingamp
Mai	Du 1 au 17	Exposition - Nathalie Le Mel -	Espace Sainte-Anne - Lannion
Mai	Dimanche 9	Conférence - Elsie Reclus - + Stand	LIPPI - Locmaria-Plozané (29)
Juin	Samedi 12	Fête annuelle du Comité autour d'Eugène Weilin Invitée d'honneur : Michèle Audin	Auberge Le Temps des Cerises
Novembre	Vendredi 5 à 20 h	Conférence - Sofia Kowalevskaia -	Salle des conférences - Lannion

* Conférence-lecture-musicale sur les anticipations qui mettent en scène la Commune de Paris par Philippe Ethuin de l'Université de Picardie.

LES AMIES ET AMIS DE LA COMMUNE DE PARIS SECTION DE LUXEMBOURG

En 1871, Paris est la capitale du monde. Plus de 15 000 Luxembourgeois y vivent et y travaillent. La colonie luxembourgeoise de Paris dépasse en nombre la population de la capitale du Luxembourg. Les Luxembourgeois se rassemblent surtout dans le Faubourg-Saint-Antoine. Ils sont ébénistes, ouvriers sur les chantiers, typographes, employés de maison. Pour eux, Paris est une terre d'accueil et de progrès dans tous les domaines.

Quand Paris est assiégé par les Prussiens, ils s'engagent nombreux dans la Garde nationale. Quand la Commune est proclamée, ils y participent. Quand la Commune est vaincue, ils subissent la répression à double titre : comme ouvriers et comme étrangers. Près de 200 sont traduits devant les conseils de guerre, une trentaine sont condamnés à la déportation en Nouvelle-Calédonie.

Beaucoup de communards s'enfuient à Luxembourg. Le plus connu est Victor Hugo qui, contraint de quitter sa maison de Bruxelles parce qu'il a proposé d'y accueillir les communards exilés, se réfugie au Luxembourg en juin 1871.

Cette présence communarde s'est matérialisée dans un monument de forme pyramidale au cimetière des Bons Malades à Siechenhof. C'est Jules Louis Audoynaud, un communard du Faubourg Saint-Antoine, réfugié à Luxembourg, qui demanda en avril 1874 au bourgmestre de la ville de Luxembourg l'autorisation de construire un monument funéraire au cimetière de Siechenhof pour deux communards exilés à Luxembourg, en l'occurrence François Sordet et Auguste Martin.

Depuis 1926, après la redécouverte du monument, les socialistes des faubourgs rendent chaque année hommage aux hommes et femmes de la Commune de 1871.

L'association des Amis de la Commune de Paris 1871, section Luxembourg (a.s.b.l.), s'associe à cette cérémonie depuis sa création en 1995. L'association a été fondée à l'initiative de Jean Dupont qui fut premier président de l'association, soutenu par la section Luxembourg-Ville du syndicat OGBL (*Onofhängege Gewerkschaftsbond Lëtzebuerg*, Confédération syndicale indépendante du Luxembourg).

Pendant les 25 ans où l'association existait à Luxembourg, le comité a réalisé maintes actions : inauguration d'une rue Louise Michel à Luxembourg-Ville, pose d'une plaque de mémoire au cimetière du Siechenhof à Pfaffenthal, organisation d'une exposition en 2011 en l'honneur du 140^e anniversaire de la Commune de Paris-1871 à l'abbaye de Neumünster à Luxembourg, voyages au Paris communard, organisation de différentes conférences et autres.

S'ajoutent des activités annuelles : participation au Festival des Migrations à Luxembourg avec un stand d'information, participation à la Montée au Mur des Fédérés au cimetière du Père-Lachaise à Paris, dépôt d'une gerbe le 18 mars au monument du Siechenhof.

DANIELLE KIES

Pour l'association Les Amies et Amis de la Commune de Paris 1871, section de Luxembourg (a.s.b.l.) [association sans but lucratif].



150^E ANNIVERSAIRE LES PROJETS DU COMITÉ GARD-CÉVENNES

L'année 2021 marque le 150^e anniversaire de la Commune de Paris, de sa naissance le 18 mars 1871 jusqu'aux massacres dont ses acteurs furent les victimes au cours de la Semaine sanglante du 21 au 28 mai 1871.

Cet anniversaire sera célébré en France et dans de nombreux pays du monde. Le comité Gard-Cévennes des Amies et Amis de la Commune de Paris-1871 tiendra toute sa place dans ces cérémonies.

■ Mars 2021

À l'occasion du 8 mars et de la journée de lutte des femmes, en partenariat avec le Telquel théâtre, le comité Gard-Cévennes présentera l'exposition sur le rôle des femmes pendant la Commune. Cette présentation sera accompagnée de rencontres-causeries avec les femmes et les hommes du quartier Pissevin.

■ 7 et 8 mai 2021, fête de la Commune pour les 150 ans.

Rencontres avec des écrivains, conférence, théâtre, en partenariat avec l'Université de Nîmes et le Prolé.

► le 7 mai, à l'Université, site Vauban : rencontre avec Michèle Pedinelli, qui a écrit sur quatre femmes communardes peu connues et Maurice Guiran, auteur d'un travail sur Gaston Crémieux, né à Nîmes, dirigeant de la

Commune de Marseille, fusillé à Marseille.

► le 8 mai, au Prolé de Nîmes :

Le matin, Patrick Amand parlera du caricaturiste Pillotell ; Philippe Paternolli nous présentera Bruno Braquehais, photographe sourd-muet de la Commune.

L'après-midi, Corinne Saminadayar-Perrin, enseignante à l'Université Paul-Valéry, spécialiste de Jules Vallès, animera une conférence sur ce communard, journaliste et écrivain.



Ouvrière
pendant la Commune

Ensuite, des Amies et Amis, membres de notre comité Gard-Cévennes, comédiennes, comédiens professionnels ou amateurs, créeront un spectacle écrit par Jean-François Homo à partir de la relation que *Le Cri de Peuple*, journal de Jules Vallès, fit de la démolition de la colonne Vendôme, qualifiée d' « *insulte aux peuples et d'éloge du militarisme* ».

Nos expositions seront accrochées pendant quelque temps au Prolé et à l'Université.

■ Le 16 mai, nous participerons à la Fête des retraités du bâtiment CGT de la Drôme avec nos expositions.

D'autres activités sont également prévues pour le mois d'août. Nous vous en tiendrons informés.

La Commission régionale du patrimoine et de l'architecture d'Île-de-France vient de donner un avis favorable à l'inscription du Sacré-Cœur de Montmartre aux Monuments historiques, et cela avec le soutien de la Ministre de la Culture, Mme Bachelot. Outre le fait que la construction elle-même est loin de faire l'unanimité quant à son esthétique, cette proposition à la veille du 150^e anniversaire de la Commune de Paris est une véritable provocation. Il faut rappeler les nombreuses attaques portées par l'Église contre la France républicaine et laïque et contre la Commune de Paris, et cela dès le début de la construction de cet édifice.

SACRÉ-CŒUR LA CALOTTE BLANCHE SUR PARIS

Dans un discours prononcé le 4 septembre 1870, Mgr Félix Fournier, évêque de Nantes, déclarait que « la défaite de la France était due à une punition divine suite au relâchement moral auquel le pays s'était laissé aller depuis 1789 ». Pour comble, il tenait ce discours le jour de la proclamation de la III^e République !

Dès janvier 1871, M. Le Gentil, notable de Paris, réfugié à Poitiers pour fuir la guerre, fait le vœu (c'est-à-dire une promesse à Dieu), de faire construire un sanctuaire dédié au culte du Sacré-Cœur de Jésus-Christ. Ce vœu est un vœu fait pour Paris, mais très vite l'Église le transforme, sous l'impulsion de Mgr Guibert, archevêque de Paris, en un vœu national.

L'archevêque de Paris adresse une lettre au ministre des Cultes pour lui demander d'appuyer ce projet, qui « contribuerait à la protection divine de la capitale ». Pour que la protection soit visible aux yeux de tous, il décide de faire construire le monument sur une colline.

C'est la butte Montmartre qui est choisie. « Une fois debout au plus haut lieu de la grande cité, cet édifice, dans sa muette immobilité, parlera mieux que tout discours, et agira mieux que tout effort de l'homme », déclarera en 1873 Mgr Fournier.

Aujourd'hui, tous les sites catholiques consultés se défendent de l'accusation d'avoir voulu, par cette construction, punir le peuple parisien pour ses tentatives révolutionnaires et notamment pour avoir instauré la Commune à Paris. Leur argument imparable : le vœu prononcé par Alexandre le Gentil a été rédigé avant la Commune, en janvier 1871. Si cela est indéniable, il n'en reste pas moins que l'utilisation qui en est faite au cours des années qui suivent, accrédite bien l'idée qu'il s'agit d'une tentative d'imposer le culte catholique à tous, et de condamner la Commune de Paris. Pour preuve cette déclaration faite à Paray-le-Monial par Mgr Felix Fournier le 20 juin 1873 : « Oui, ce culte du Sacré-Cœur, que nos pères ont défendu devant le Jansénisme, le Voltairisme et devant tous les rationalismes, nous héritiers de

leur foi, de leur amour et de leur vaillance, nous voici le défendant en face de ces formes toutes plus hideuses les unes que les autres qui se nomment positivisme, matérialisme, socialisme, communisme voire même athéisme » [sic]. Il note également dans ce texte son espoir de voir « la France entière mise publiquement et officiellement sous la protection du Sacré-Cœur par un acte authentique de l'autorité souveraine, de quelque nom qu'elle se nomme, sous quelque forme qu'elle se produise et sous quelque gouvernement qu'elle fonctionne, royal, républicain, consulaire ou impérial ».

C'est dans ce contexte qu'est votée le 24 juillet 1873, par l'Assemblée nationale à majorité monarchiste, la reconnaissance d'utilité publique de cet édifice. La droite, par la voix d'Édouard de Cazenove de Pradines, député du Lot-et-Garonne, déclare : « L'œuvre que nous projetons a le caractère d'une grande œuvre nationale. Vous devez à Mgr l'archevêque de Paris, à la mémoire de son prédécesseur et des autres otages assassinés, de vous associer d'une façon publique et officielle au grand acte d'expiation et d'apaisement qui va s'accomplir par l'édification de l'église du vœu national au Sacré-Cœur de Jésus. »

Pour mémoire, Mgr Guibert a succédé à Mgr Darboy, fusillé le 24 mai avec un groupe de cinq prisonniers, dans la cour de la prison de la Roquette. Durant toute la période de son emprisonnement, des tentatives d'échange avec Blanqui (arrêté à la veille de la Commune en dehors de Paris) avaient été entreprises sans succès par les communards. Le décret sur les otages avait été pris par la Commune le 5 avril 1871, en riposte aux nombreux assassinats de prisonniers tels ceux de Flourens, sabré, et de Duval, fusillé lors d'une arrestation par les versaillais début avril.

LA RECONNAISSANCE D'UTILITÉ PUBLIQUE

Le vote de l'Assemblée donne au clergé le droit d'exproprier les habitants du plateau convoité

pour la construction de la basilique. Pour la réalisation du projet, un concours d'architecture est lancé sous la direction de Charles Garnier, architecte de l'Opéra. Le concours est gagné par Paul



En haut :
Les canons de Paris sur la Butte-Montmartre.
En bas :
Les débuts du chantier du Sacré-Cœur.

Abadie, qui propose un bâtiment inspiré de la grande mosquée d'Istanbul, Sainte-Sophie. Le plateau étant trop étroit, il est obligé d'orienter le bâtiment Nord-Sud, contrairement aux autres églises orientées vers Jérusalem.

La construction débute en 1875. Elle devait être entièrement financée par souscription publique. Même si la somme de 46 millions de francs collectés par 10 millions de personnes peut paraître spectaculaire, il est évident que cette construction, qui dure un demi-siècle, est un gouffre financier. Les Parisiens toujours moqueurs commencèrent à baptiser cet ouvrage du nom de Notre-Dame-de-la-Galette, peut-être compte tenu de la proximité du Moulin de la Galette, peut-être aussi à cause de cette collecte financière ?

Toutes les déclarations de l'Église catholique, qui se succèdent au long des 50 années que dure la construction, reprennent cette volonté de placer la France officiellement sous la dépendance de l'Église catholique et réclament la nécessité (pas très catholique) de se venger de la Commune.

Mgr Guibert dans son discours pour la pose de la première pierre, le 16 juin 1875, le souligne : *« C'est là où la Commune a commencé, là où ont été assassinés les généraux Clément-Thomas et Lecointe, que s'élève le Sacré-Cœur. Nous nous rappelons cette butte garnie de canons, sillonnée par des énergumènes avinés, habitée par une population que la haine de l'Église semblait surtout animer »*. Quel mépris pour ce peuple de Paris qu'il n'hésite pas à chasser de la Butte pour construire l'orgueilleux bâtiment ! Faut-il rappeler que les canons avaient été achetés par les Parisiens par souscription populaire pour chasser les Prussiens ?

Le journal *Le Figaro* raconte ce jour mémorable de la pose de la première pierre. La foule se presse autour *« des marchands qui vendent des médailles commémoratives, et des photographies du projet de l'église. Un petit étalage de prières imprimées est adossé à un vieux mur sur lequel est grossièrement dessinée la tête hideuse de la Marianne, coiffée du bonnet phrygien. Ce mur est tout ce qui reste du corps de garde des fédérés, dans lequel un*

groupe d'atroces coquins s'érigea en tribunal pour condamner à mort les deux premières victimes de l'insurrection ».

Le ton est donné. Les criminels sont les communards, et cela dès le premier jour de la Commune. Pourtant la première victime, le 18 mars, c'est le garde national Turpin, fusillé par les troupes de Thiers. Oubliés les blessés mourants, transportés à l'hôpital Lariboisière par exemple et exécutés dans leur lit par les troupes versaillaises ; oubliés aussi les fusillés sur les barricades (52 femmes fusillées sur la barricade proche de la mairie du X^e, siège de l'Union des femmes pour la défense de Paris). Jamais, dans ses nombreuses déclarations, l'Église n'a condamné les crimes commis par les troupes de Thiers, qui assassinèrent dans Paris 20 000 de ses habitants.

LA PROTESTATION

Aujourd'hui, à la veille du 150^e anniversaire de la Commune de Paris, alors que le 29 novembre 2016 l'Assemblée nationale a voté une résolution qui *« juge nécessaire que soient mieux connues et diffusées les valeurs républicaines portées par les acteurs de la Commune de Paris 1871 et souhaite que la République rende honneur et dignité à ces femmes et à ces hommes qui ont combattu pour la liberté au prix d'exécutions sommaires et de condamnations iniques »*, inscrire aux Monuments historiques cet ouvrage construit en hommage aux massacreurs de la Commune est, de la part du ministère de la culture, parjure et intolérable. C'est pourquoi nous vous invitons à faire connaître votre indignation en signant et en faisant signer autour de vous la pétition que vous trouverez sur notre site.

 **CLAUDINE REY**

QUESTIONS À ERNEST PIGNON-ERNEST

Voilà déjà un certain nombre d'années qu'Ernest Pignon-Ernest a fait de la rue son champ de bataille des résistances à l'écoute du monde.

Adhérent depuis de nombreuses années à notre association, il nous offre, avec cette affiche en adéquation avec notre époque, une image de son talent, qui sera le symbole de notre action pour honorer de façon éclatante, et cela malgré cette période sombre, le 150^e anniversaire de la Commune de Paris. Qu'il en soit remercié aujourd'hui.

Nous l'avons rencontré pour échanger sur son travail.

Cette image de cette femme qui va être mère, pourquoi s'est-elle imposée à toi, alors que tu voulais illustrer les 150 ans de la Commune de Paris ?

Bien sûr, je ne prétendrais pas qu'elle illustre les 150 ans de l'histoire de la Commune... Cette image s'est imposée comme en contrechamp de celle que j'avais réalisée lors du centenaire. Tu le sais, j'avais dessiné une image de gisant que j'avais imprimé à des centaines d'exemplaires et que j'étais venu coller lors de l'anniversaire de la Semaine sanglante dans divers lieux de Paris, théâtres des dernières barricades. Ces images ont été très diffusées, elles ont illustré nombre d'ouvrages sur la Commune, notamment ceux qui rappelaient, s'il était nécessaire (mais, avec les projets en cours, on peut encore le rappeler), que le mausolée du Sacré-Cœur est bâti sur des milliers de cadavres.

Dans le contexte actuel qui voit le capitalisme financier, toujours plus immoral, cynique, indécent, engranger des profits gigantesques sur la santé des peuples, j'ai pensé qu'il ne fallait pas — sans oublier les victimes — mettre à nouveau l'accent sur ces répressions sauvages, mais affirmer les avancées, les aspirations, les perspectives dessinées par la Commune. Exalter les espoirs !

Tes œuvres sont toujours ancrées dans la vie et symbolisent, me semble-t-il, des sentiments très forts de résistance et d'espoir qui permettraient de continuer des combats qui pouvaient sembler perdus. Est-ce le sens de ton œuvre ?

La plupart de mes images (ce n'est pas le cas pour l'affiche aujourd'hui parce qu'elle sera largement diffusée) sont conçues pour s'inscrire dans un lieu, dans un lieu et un temps. Je les élabore en prenant en compte à la fois les problèmes purement plastiques du rapport au lieu, (l'espace, les couleurs, la lumière, la texture du mur) et en même temps l'histoire de ce lieu, son potentiel symbolique. Mes images sont nourries de tout cela... Elles ne sont pas épinglées comme des papillons, elles s'inscrivent comme une présence dans le temps et l'espace, quand c'est réussi, c'est ce qui leur donne cette résonance... parfois cette force.

Je relisais récemment, dans le *Dictionnaire de la Commune* de notre ami le grand poète Bernard Noël, le réquisitoire du commissaire du gouvernement au procès des « pétroleuses »¹ : « *Et voilà où conduisent toutes ces dangereuses utopies :*

l'émancipation des femmes. N'a-t-on pas, pour tenter ces misérables créatures, fait miroiter à leurs yeux les plus incroyables chimères : des femmes magistrats, membres du Barreau ? On croit rêver en présence de pareilles aberrations ! »

Combien de ces « misérables créatures » sont aujourd'hui magistrates, l'une d'entre elles a même été une exemplaire ministre de la justice.

Le premier regard que l'on jette sur cette affiche pour le 150^e anniversaire de la Commune de Paris oblige à prendre une très grande respiration. Cette femme sûre d'elle-même, enceinte de l'avenir qu'elle porte enveloppé dans un drapeau rouge, a une force extraordinaire. Pourtant sereine, elle interpelle, elle interroge, elle questionne et ne laisse personne indifférent. Penses-tu que l'avenir peut être engendré par cet épisode unique dans l'histoire que fut, en 1871, la Commune de Paris ?

Je travaille actuellement sur un projet inspiré des

œuvres et du destin de Jacques Stephen Alexis², l'auteur de *La Belle amour Humaine...* Il écrit : « *Il n'est pas possible que tant de passions gaspillées au long de la longue marche de l'humanité n'aient pas en définitive un couronnement. Quelque chose de grand en sortira.* »

Cette jeune femme dans sa robe rouge, confiante dans l'avenir, incarne ces avancées qu'exprimait la Commune. Elle est porteuse de ce « quelque chose de grand » que forge l'humanité en marche, et elle sourit ! Elle sourit aux victoires ; hier encore, c'était celle des femmes d'Argentine ! L'imprimeur de l'affiche a roulé trois fois le rouge, il est intense, j'espère que des enfants pourront y découper des cerises.

PROPOS RECUEILLIS PAR CLAUDINE REY

(1) Cet ouvrage, réédité, est paru aux éditions L'Amourier, fin dernier trimestre 2019. (2) Jacques Stephen Alexis (Haïtien), écrivain, médecin exécuté par Duvalier. Œuvres éditées aux éditions Gallimard.



LE TEXTES ET DOCUMENTS POUR LA CLASSE DU CENTENAIRE

En faisant du tri récemment dans mes vieux dossiers, j'ai retrouvé un document dont je ne me souvenais pas en être détenteur. Il s'agit d'un numéro spécial (n° 72) de *Textes et Documents pour la classe (TDC)* publié à l'occasion du centenaire de la Commune, et daté — tout un symbole — du 18 mars 1971.

Comme son nom l'indique, TDC est une revue destinée aux enseignants, publiée par le CNDP (Centre national de documentation pédagogique), qui propose des dossiers sur des questions figurant dans les programmes scolaires, en histoire notamment. J'y ai été abonné pendant toute la période où j'ai enseigné dans le secondaire.

Le numéro du Centenaire proposait 20 pages de documents — textes, gravures, photos — dont un certain nombre alors inédits. Le dossier était agencé en plusieurs rubriques : « Paris en 1871 », « Portraits de communards », « Les conditions d'existence de la Commune de Paris », « L'œuvre de la Commune », « La Semaine sanglante ». Le tout accompagné de références bibliographiques, littéraires, discographiques, cinématographiques... Parmi les noms qui figuraient alors dans la bibliographie : Georges Bourgin, Jean Bruhat, Henri Guillemin, Henri Lefebvre, déjà Jacques Rougerie. Et même notre ami Paul Lidsky (dont le nom était écorché), pour ses *Écrivains contre la Commune* ! Bien sûr, la maquette, tout en noir et blanc, était plus austère que les publications actuelles.

Vingt-deux ans plus tard, en 1993, TDC a fait appel à notre association pour publier un nouveau dossier sur la Commune, plus attrayant, réalisé sous la direction de Claude Willard. Forts de ce précédent, nous avons demandé à TDC de renouveler l'expérience pour le 150^e anniversaire. Mais la for-

mule a changé : cette fois, ce sera un unique article dans un magazine diversifié. Il fera date, si l'on peut dire, puisqu'il figurera dans le dernier numéro de TDC (n° 1131), qui cesse de paraître...

Ce numéro du Centenaire ira rejoindre la bibliothèque de l'association, en même temps que trois brochures de l'ICEM (Pédagogie Freinet) sur la Commune, parues elles aussi en 1971.

■ MICHEL PUZELAT





PHILÉMON, VIEUX DE LA VIEILLE

Philémon est une histoire d'anciens de la Commune, trente ans après. C'est un « roman de la Commune, de l'exil et du retour », comme le dit Descaves dans son « avertissement » et comme cette édition le porte en sous-titre. L'auteur rencontre son voisin, Colomès, qu'il surnomme Philémon et qui est en partie inspiré par Henri Mathey, un ouvrier-bijoutier qui commanda le fort de Vanves du 1^{er} au 8 mai 1871. Colomès et sa femme — Baucis — racontent leur expérience de la Commune et de l'exil, qu'ils ont vécu en Suisse. Ayant beaucoup fréquenté les proscrits à Genève, ils peuvent raconter l'histoire, les histoires de beaucoup d'anciens communards. Ils font aussi participer Descaves à leur rite annuel, un banquet du 18 mars.

Le livre est souvent drôle. L'auteur y est présent, et fait parfois prononcer à ses personnages ses propres opinions. Un bel exemple est la liste de vingt-six écrivains qui ont condamné la Commune ou ses partisans, qu'a établie Colomès (et qu'il appelle « le pilori ») : il pouvait difficilement accuser lui-même directement ses confrères...

Ce livre n'est pas juste « une nouvelle édition » de *Philémon*. Il en est sans doute l'édition définitive. Les personnages de *Philémon* sont pour la plupart des inconnus, presque des anonymes, et c'est ce qui fait la qualité du roman. L'éditeur, Maxime Jourdan, s'est attaché à les retrouver tous, un à un. Certaines entrées de l'index lui ont coûté plusieurs journées de travail. Il a établi une chronologie précise. Par exemple, il a déterminé la date et le lieu exacts de la rencontre de Descaves avec Gustave Lefrançais, rencontre qui a fait de Descaves un passionné de la Commune.

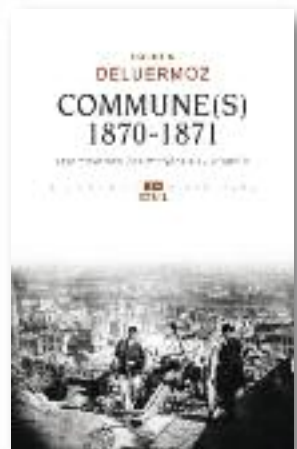
Si l'histoire de la Commune et surtout celle des communards vous intéresse (et sinon, pourquoi seriez-vous en train de lire ceci ?), lisez l'édition de Maxime Jourdan de *Philémon Vieux de la Vieille* à La Découverte !

■ MICHÈLE AUDIN

Lucien Descaves, *Philémon, Vieux de la Vieille. Roman de la Commune, de l'exil et du retour* (1913), La Découverte, 2020.

POUR UNE VISION RENOUVELÉE DE LA COMMUNE

Dans la profusion relative des livres publiés à l'occasion du 150^e anniversaire de la Commune, celui de Quentin Deluermoz, *Commune(s), 1870-1871*, se détache par l'intelligence pluridisciplinaire et l'ampleur de sa vision. Il démontre l'actualité des idées, des institutions de la Commune, en faisant le lien avec des formes de lutte comme Nuit Debout ou les Gilets jaunes, voire le Rojava dans le Kurdistan occidental. « Elle fait sens, à une échelle globale, par-delà les redéfinitions idéologiques du siècle précédent qui semblaient l'avoir cadrée. Elle nous nourrit de nouvelles significations puisqu'elle est toujours synonyme de lutte sociale, elle fait aujourd'hui davantage écho aux réappropriations démocratiques



qu'aux mouvements ouvriers auxquels elle a longtemps été associée. »

Une vision internationale

La spécificité et l'intérêt de l'ouvrage résident dans l'analyse internationale de l'évènement. Nombre d'étrangers se porteront volontaires pour la Commune. Les conséquences économiques, peu connues, seront réelles sur le canal de Suez, et jusqu'en Chine ; la Kabylie portera le même combat avant d'être écrasée. La presse étrangère, par ses correspondants présents dans Paris, assure le relais. Les USA, l'Espagne, la Roumanie, autant de pays attentifs à ces 72 jours.

Elle étonne le monde, cette Commune, elle interroge sur des questions qu'elle n'aura pas le temps de traiter, comme l'exercice de la souveraineté, l'économie, les relations avec les autres pays. Sur le plan institutionnel, elle vise à une fédération de communes dans une approche proudhonienne, mais elle peine à étendre le mouvement, d'autant plus que le pouvoir versaillais incite les fonctionnaires parisiens à quitter leur poste, regroupe 130 000 soldats de la province pour reconquérir Paris les armes à la main. Une forme de haine sociale symbolisée par Galliffet.

Une éthique populaire collective

En face, des femmes et des hommes dans les quartiers vivent la troisième révolution du 19^e siècle, une forme d'éthique populaire col-

lective. L'analyse de l'exercice du pouvoir y est très intéressante. Pourtant la fin est inéluctable. La violence de la répression est connue, Paris est en état de siège jusqu'en 1876, il est interdit de valoriser la Commune jusqu'en 1879. Les rumeurs absurdes circuleront comme le mythe des pétroleuses ou le complot de l'AIT. La bourgeoisie a vraiment eu peur. Les débats politiques passionneront le mouvement socialiste, notamment ceux de Bakounine et Marx. Encore aujourd'hui, la Commune fait sens, des femmes et des hommes doivent s'en emparer et leur combat « restera chargé de l'espoir toujours renouvelé de changer le monde tel qu'il va ».

FRANCIS PIAN

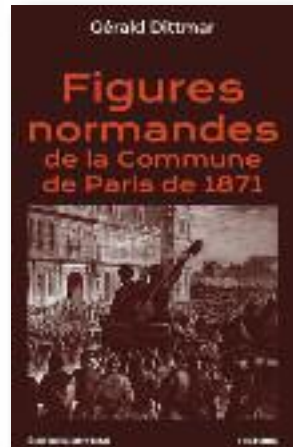
Quentin Deluermoz, *Commune(s), 1870-1871. Une traversée des mondes au XIX^e siècle*, Éd. du Seuil, 2020.

ILS VENAIENT DE NORMANDIE

Elles et ils venaient d'Europe et de France et aspiraient à une liberté sans rivages. Ils venaient aussi de Normandie. L'ami Gérald Dittmar nous propose un nouvel ouvrage consacré à ces inconnus, ces femmes et ces hommes nés à Condé-sur-Noireau, Cherbourg, Mortagne ou Caen, originaires d'une région paysanne au ruralisme conservateur à souhait où, même après la défaite

de Sedan, l'empereur avait encore ses admirateurs.

Certains noms nous sont connus, les plus célèbres Paul Pia, Charles Longuet, aux longs parcours militants. Mais qui connaît Marie Spinoy qui fit partie du convoi des femmes pour la Nouvelle-Calédonie ? Et Virginie Lenordez de Saint-Pierre-Église dans la Manche, profession : crémillère, qui tint sa place sur les bar-



ricades de la rue des Charbonniers et de la rue d'Aligre, la dernière semaine ? Qui est Élixa Rousseau, cantinière ? Certains, tels Émile Aubry, souvent blanquistes, forgent leur idéal dans la création des premières sections de l'Association Internationale des Travailleurs au sein des villes industrielles, mais « leur engagement », comme l'écrit Gérald Dittmar, « les conduit à Paris et changera leurs vies ».

Les biographies reflètent les parcours étonnants de ces personnages, accompagnés de témoignages, d'extraits de discours, de déclarations comme *l'Affiche rouge*, de textes toujours utiles à relire comme le décret sur les otages, pour mieux mesurer le drame qui se vivait et l'indifférence des versaillais quant à la vie des Parisiens.

Communeux de France

L'intérêt du texte réside aussi dans la suite de l'engagement, dans la poursuite de la lutte. Relisons le très bel appel *Aux Communeux de 1874*, écrit à Londres : « *Communeux de France, Proscrits, unissons nos efforts contre l'ennemi commun ; que chacun, dans la mesure de ses forces, fasse son devoir.* »

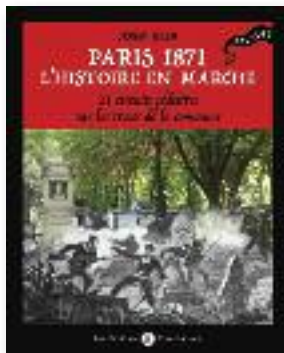
On peut noter la qualité iconographique, les photos, les gravures, les reproductions d'affiches, avec un effort de mise en page. L'auteur souligne ses sources avec des notes précises en bas de page, ce qui fait de cet opuscule une agréable monographie.

■ FP

Gérald Dittmar, *Figures normandes de la Commune de Paris de 1871*, Éd. Dittmar, 2020.

PARIS 1871 : L'HISTOIRE EN MARCHÉ. 21 CIRCUITS PÉDESTRES SUR LES TRACES DE LA COMMUNE

La plupart des auteurs choisissent la chronologie pour raconter la Commune de Paris, à commencer



par Prosper-Olivier Lissagaray. La densité des événements de la Commune sur le territoire parisien permet également d'envisager une découverte géographique. C'est ce que notre Association réalise depuis toujours dans ses « parcours communards » au sein des différents quartiers de Paris.

Digne successeur de Guy de La Batut (1), de Jean Maitron (2) ou de Jean Braire (3), Josef Ulla, instituteur et syndicaliste d'origine espagnole, vient de réaliser une œuvre magistrale de 350 pages décrivant 21 circuits pédestres (un par arrondissement et un pour le Père Lachaise). L'ouvrage pèse plus d'1,5 kg ! Ce qui ne le rend certes pas très facile à transporter, mais il est sans doute possible de photocopier les pages spécifiques d'un arrondissement, en attendant d'avoir une édition de poche.

Les demandeurs de parcours communards souhaitent souvent une conférence suivie d'une visite des

lieux. Certes, une connaissance préalable du déroulement de la Commune ne saurait nuire, mais les parcours sont en eux-mêmes des conférences, des conférences péri-patéticiennes de quelque sorte, dans la tradition d'Aristote. Et Josef Ulla s'inscrit dans cette grande tradition en illustrant tous ses circuits d'une foule d'histoires, d'anecdotes, de documents et d'illustrations qui rendent son ouvrage totalement passionnant.

Un ouvrage très pédagogique et vivant, permettant aux débutants comme aux initiés de parcourir l'histoire de la Commune de Paris. Et ceci en restant parfois assis derrière son bureau (comme en période de confinement par exemple). Un superbe cadeau à offrir à tous ceux qui ont soif de la Commune.

■ JEAN-PIERRE THEURIER

Josef ULLA, *Paris 1871, l'histoire en marche. 21 circuits pédestres sur les traces de la Commune*, Les Éditions Libertaires, 2020.

(1) De La Batut Guy, *Les pavés de Paris. Guide illustré du Paris révolutionnaire*, 2 tomes, Éditions Sociales Internationales, 1937. (2) Maitron Jean, *De la Bastille au Mont Valérien. Dix promenades à travers Paris révolutionnaire*, Les Éditions Ouvrières, 1956. (3) Braire Jean, *Sur les traces des communards - Enquête dans les rues de Paris aujourd'hui*, Amis de la Commune, 1988.

La Commune

DANS CE NUMÉRO

Édito : La Commune a 150 ans !	· 02
Parcours du 18 mars 2021	· 03
Histoire	
La répression judiciaire des communards	· 04
Grèves des ouvrières et des ouvriers relieurs (1865-1865)	· 09
Les inconnu·e·s de la Commune : Roze Tubœuf	· 11
Les inconnu·e·s de la Commune : Léon Chevallier	· 13
Notre association	
La commission Culture	· 16
Dieppe : Hommage à Gérald Maisse	· 18
Marseille rend hommage à Gaston Crémieux	· 21
150 ^e anniversaire : Le Berry « à l'assaut du ciel »	· 21
Le 150 ^e anniversaire en Creuse	· 23
2021 : « Printemps de la Commune » à Dieppe	· 23
Le 150 ^e anniversaire en Trégor-Argoat	· 24
Le Luxembourg et la Commune de Paris	· 25
150 ^e anniversaire : Les projets en Gard-Cévennes	· 26
Actualité	
Sacré-Cœur : La calotte blanche sur Paris	· 27
Culture	
Questions à Ernest Pignon-Ernest	· 30
Découverte	
<i>Textes et documents pour la classe</i> : le numéro du Centenaire	· 32
Lectures	
<i>Philémon, vieux de la vieille</i>	· 33
<i>Commune(s), 1870-1871</i> : une vision renouvelée	· 33
Ils venaient de Normandie	· 34
<i>Paris 1871. L'histoire en marche</i>	· 35

Directrice de la publication : Claudine Rey.

Ont participé à ce numéro : Jean Annequin, Michèle Audin, Nelly Bault, Françoise Bazire, Guy Blondeau, Bernard Bondieu, Jean-Marie Favière, Michel Kadouch, Danielle Kies, Marc Lagana, Yannick Lageat, Lucette Lecointe, Robert Malclès, Rémi Mareau, Denis Orjol, Francis Pian, Ernest Pignon-Ernest, Michel Pinglaut, Michel Puzelat, Joël Ragonneau, Claudine Rey, Jean-Pierre Theurier.

Coordination : Michèle Camus, Michel Puzelat · **Graphisme et iconographie** : Alain Frappier **Impression** : Imprimerie Maugein · **ISSN** : 1142 4524

Le prochain bulletin (86) paraîtra en avril 2021. Faire parvenir vos articles avant le 28 février 2021.

 LES AMIES ET AMIS DE LA
Commune de Paris 1871

46 RUE DES CINQ-DIAMANTS 75013 PARIS · TEL : 01 45 81 60 54 · FAX : 01 45 81 47 91
courriel : amis@commune1871.org | site internet : commune1871.org

Ouvert du lundi au vendredi de 14 h à 17 h
Bibliothèque ouverte aux adhérents le mercredi et chaque premier samedi du mois de 14 h à 17 h (sur rendez-vous)